

Réforme des retraites

Des annonces qui font peur...

Certes pour ceux qui se rappellent les propos de Denis Kesler, ancien numéro 2 du Medef, en octobre 2007 : « *Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance !*. » Donc sécurité sociale, retraite, assurance chômage.... tout doit disparaître et le gouvernement s'y applique clairement.

Pour l'heure, le gouvernement s'attaque aux retraites et les premières annonces ou fuites parues dans la presse (les échos, le monde..) sont clairement dans cette optique et impacteront tout le monde. Voici quelques exemples :

– Remise en cause de l'âge de départ à la retraite à 60 ans pour aller vers 62 ans :

Cette remise en cause vient du fait que, dans l'optique de ne pas chercher de nouvelles recettes (sauf de manière symbolique), continuer d'allonger la durée de cotisation ne produit plus d'effet. En effet, avec la retraite à 60 ans, une frange de la population peut partir à 60 ans malgré la forte dégradation de sa pension, et l'autre frange, qui veut maintenir une pension correcte, peut s'arrêter vers 65 ans, âge où la décote disparaît (et où quelques années manquantes pénalisent peu).

Avec par exemple, **un âge légal de départ qui passerait à 62 ans, non seulement ceux qui veulent partir le plus tôt seraient obligés de décaler leur départ de 2 ans, mais les autres devraient attendre 67 ans pour voir disparaître la décote ce qui rendrait « efficace » un nouvel allongement de la durée de cotisation.**

Le gouvernement joue sur le fait qu'avec déjà 41 ans de durée de cotisation en 2012, conjugué avec la mise en puissance de la décote très peu de gens pourront partir à 60 ans, donc qu'un report ne changera rien, il cherche ainsi à masquer qu'il y aura des conséquences pour ceux qui déjà pensaient partir après 60 ans.

– Allongement de la durée de cotisation de 41 ans en 2012 à 41,5 ans en 2020 :

Comme dit précédemment, le passage de 40 à 41, puis 41,5 ans, aura des conséquences amplifiées si l'âge de départ est décalé. Conséquences qui seront la **baisse encore plus massive des pensions malgré un départ encore plus tardif.**

– Augmentation du taux des cotisations salariales des fonctionnaires de 7,85 à 10,55 % :

Ici, **il s'agit d'une baisse des salaires des fonctionnaires d'environ 3%**, alors que les salaires des fonctionnaires sont pourtant ceux qui ont le moins progressé (perte de 20% de pouvoir d'achat en 20 ans). Avec cette mesure, le gouvernement réduit sa masse salariale, et c'est tout, car il n'y a pas de caisse de retraite des fonctionnaires, nos cotisations sont un simple jeu d'écriture. D'ailleurs, si le gouvernement semble renoncer à supprimer la règle des six derniers mois, c'est que cette mesure rapporte moins au budget de l'État, car avec l'allongement des carrières nous risquons d'être longtemps dans les derniers échelons.

Le problème des retraites est pourtant simple. Soit on décide de consacrer une partie de l'augmentation du PIB au financement des retraites et il n'y a pas lieu de chercher à dégrader le système, soit on décide de laisser partir cette augmentation vers les actionnaires et il faut dégrader le système tant pour les actifs que pour les retraités car avec les écarts que vont créer les réformes, il y a tout lieu de penser que les retraités partis « au bon moment » seront tout de même mis à contribution. Les retraités ont d'ailleurs déjà commencés à être touchés.

**NON à l'allongement de la durée de cotisation,
NON à report de l'âge légal de départ,
NON à l'augmentation des cotisations du public comme du privé.**

Nos impôts ont servi à renflouer les banques et leurs actionnaires, c'est à eux de renflouer les retraites.